



DECISION ADMINISTRATIVE

N°15/2024/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :
**Adhésion année 2024 - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de
l'Environnement (C.A.U.E) de l'Isère**

Le Maire

DÉCIDE

D'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E) de l'Isère pour l'année 2024 pour un montant de 400 Euros (quatre cent Euros).

De signer le bulletin d'adhésion 2024 annexé à la présente décision administrative.

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*

Fait à VIF, le **18 JAN 2024**
Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire,



Guy GENET